



Prescription dettes bancaires (crédit revolving et solde débiteur)

Par **christianheinry**, le **10/10/2010** à **17:51**

Bonjour,

Suite à de graves problèmes fiscaux en 1992, j'ai cessé l'année suivante de rembourser les 14000 euros restant de mon crédit revolving et laissé un solde débiteur de 3400 euros.

Une société de recouvrement vient de me réclamer ces sommes augmentées des intérêts (14,5%), créances rachetées à mon ancienne banque en décembre 2009.

Elle évoque un jugement de février 1996 auquel je n'ai pas assisté car j'avais déménagé.

Comme je conteste les sommes réclamées et que le jugement (non contradictoire) a été rendu plus de 2 ans après le dernier mouvement du compte,

EST-CE QUE CETTE CREANCE EST PRESCRIPTE?

Dans la négative, quelles erreurs je ne dois pas commettre avec eux.

Remerciements anticipés les plus vifs!!!

cesMA D